



Université Lille 2
Droit et Santé



Institut d'Orthophonie
Gabriel DECROIX

ANNEXES

DU MEMOIRE

En vue de l'obtention du
Certificat de Capacité d'Orthophonie
présenté par :

Odile BRU et Marlène COME

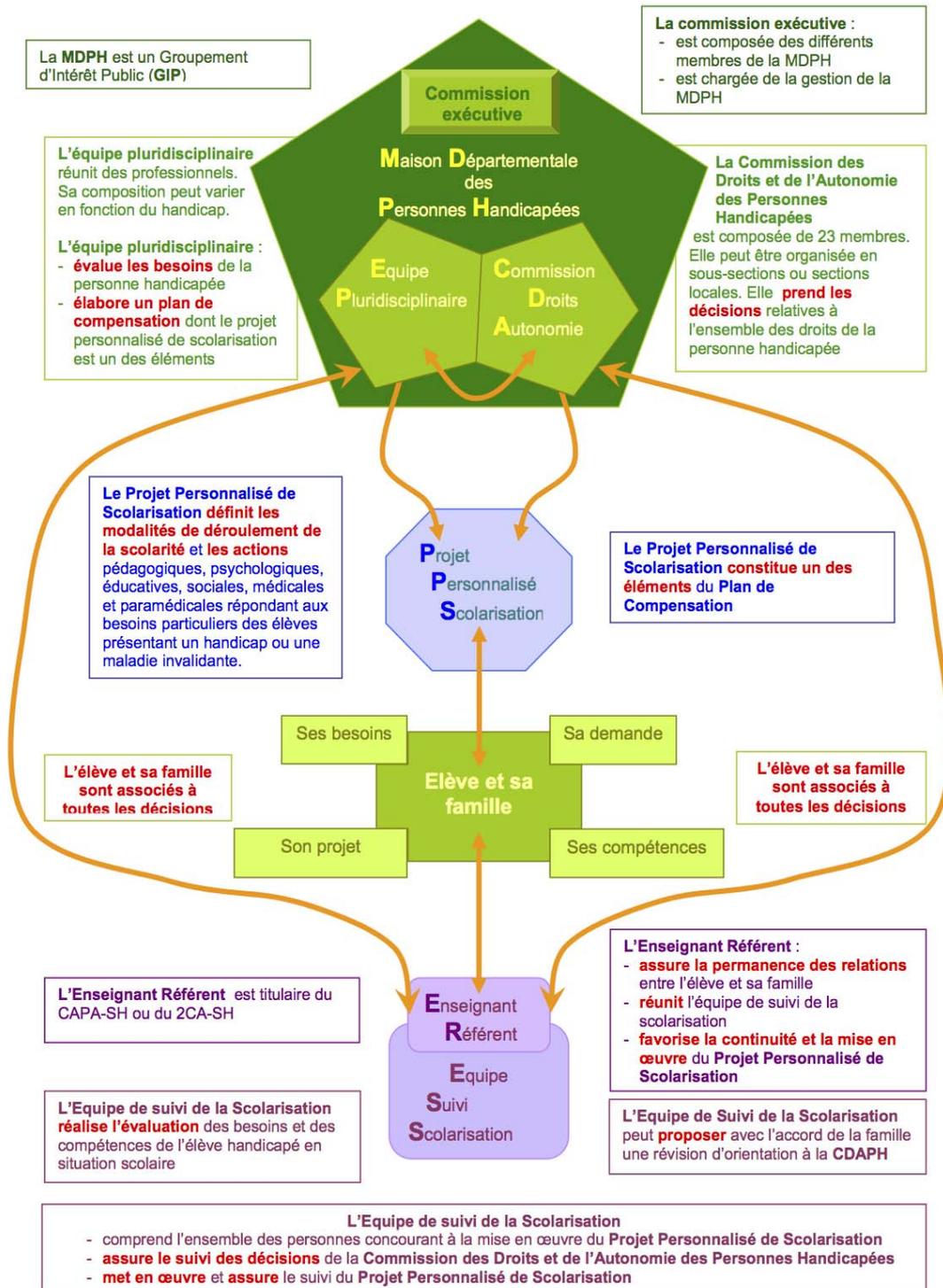
Guidespratiquesavs.fr

Poursuite de la création de guides pratiques à destination des AVS, à propos des pathologies relatives à l'orthophonie

Annexes

Annexe 1 : Schéma de la MDPH

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES



Annexe 2 : Le GEVA-Sco : première demande et renouvellement

Version 1 du 17/09/2012



Cachet MDPH

Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation : support de recueil d'informations

PREMIÈRE DEMANDE

Date de dépôt du dossier à la MDPH : / /20 Pour l'année scolaire 20 /20

Identification

NOM et Prénom de l'élève : / Date de naissance : / /
N° de dossier MDPH :
Nom et coordonnées de l'enseignant référent du secteur :
Établissement fréquenté : / Classe fréquentée :
Établissement prévu à la prochaine rentrée :
Classe envisagée à la prochaine rentrée :

Points saillants liés à la scolarisation

Conditions actuelles de scolarisation (accompagnement ou aide spécifique, conditions matérielles, décloisonnement, autre(s) lieu(x) de prise en charge, ...) :

Première scolarisation : oui non
 non scolarisé actuellement
 actuellement scolarisé : dans un seul établissement
 dans plusieurs établissements

Établissement d'enseignement

dans l'établissement scolaire de référence
 dans un établissement scolaire autre que l'établissement de référence

Autre type d'établissement

dans un établissement médico-social dans un établissement sanitaire
 autre (préciser)

Évaluation de la scolarité

scolarité ordinaire : acquisitions comparables en rythme et en contenu à la moyenne de la classe d'âge
 scolarité avec des aménagements permettant les acquisitions
 scolarité avec des aménagements, qui ne permet cependant pas d'accéder aux acquisitions constatées pour la moyenne de la classe d'âge



PREMIÈRE DEMANDE

1/4

Observation de l'autonomie de l'élève

Facilitateurs actuellement en place							
Relevants de la scolarisation <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/> PPRE Aménagements pédagogiques : préciser		<input type="checkbox"/> ATSEM <input type="checkbox"/> Aide de l'entourage (autres élèves dans l'établissement scolaire) <input type="checkbox"/> Infirmière <input type="checkbox"/> Autre adulte : préciser		<input type="checkbox"/> Matériel informatique et audiovisuel standard <input type="checkbox"/> Mobilier et petits matériels <input type="checkbox"/> RASED <input type="checkbox"/> SAPAD <input type="checkbox"/> Autre : préciser			
			En complément de la scolarisation <input type="checkbox"/> Accueil de jour <input type="checkbox"/> Accueil temporaire <input type="checkbox"/> CAMSP <input type="checkbox"/> CMP / CMPP <input type="checkbox"/> Matériel déficience auditive <input type="checkbox"/> Matériel déficience visuelle <input type="checkbox"/> SESSAD (préciser type)		<input type="checkbox"/> Autre accompagnement médico-social :	<input type="checkbox"/> Service d'enseignement à domicile <input type="checkbox"/> Soins en hospitalisation partielle / complète <input type="checkbox"/> Soins en libéral (Kiné, orthophonie, suivi psychologique) <input type="checkbox"/> Autre : préciser	

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge)					OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	COMMENTAIRES DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
		A	B	C	D		
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	1.1 S'orienter dans le temps						
	1.2 S'orienter dans l'espace						
	1.3 Fixer son attention						
	1.4 Mémoriser						
	1.5 Prendre des décisions						
	1.7 Gérer sa sécurité						
	1.8 Respecter les règles de vie						
	1.9 Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales						
	1.10 Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui						
	2.2 Faire ses transferts (ex: du fauteuil roulant à la chaise dans la classe)						
2.7 Se déplacer dans le logement, à l'extérieur (au sein de l'établissement scolaire)							
2.9 Utiliser les transports en commun							
2.14 Avoir des activités de motricité fine							
2.15 Avoir une coordination bi manuelle							
Entretien personnel	3.2 Prendre soin de son corps						
	3.3 Assurer l'élimination et utiliser les toilettes						
	3.4 S'habiller/se déshabiller						
	3.5 Prendre ses repas (manger, boire)						
	3.6 Prendre soin de sa santé						

«A» : activité réalisée seul, sans aide humaine et sans difficulté.
 «B» : activité réalisée partiellement avec l'aide d'un tiers et/ou sur sollicitation et/ou avec une difficulté partielle.
 «C» : activité réalisée avec l'aide répétée d'un tiers et/ou avec une surveillance continue et/ou avec une difficulté régulière.
 «D» : activité non réalisée.



PREMIÈRE DEMANDE 2/4

Observation de l'autonomie de l'élève (suite)

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge)					OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	COMMENTAIRES DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
		A	B	C	D		
Communication	4.1 Parler						
	4.2.2 Comprendre la parole en face à face						
	4.5 Comprendre une phrase simple						
	4.7 Produire et recevoir des messages non verbaux						
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	6.1 Lire						
	6.2 Écrire						
	6.3 Calculer						
	7.1 Apprendre à lire						
	7.2 Apprendre à écrire						
	7.3 Apprendre à calculer						
	7.4 Apprendre des techniques de communication						
	7.5 Apprendre les règles sociales de base						
	7.6 Respecter des règles de base						
	7.6.3 Organiser son travail						
	7.6.4 Contrôler son travail						
	7.6.5 Accepter des consignes						
	7.6.6 Suivre des consignes						
	7.6.9 Respecter les règles scolaires						
7.7 S'installer dans la classe							
7.8 Utiliser des supports pédagogiques							
7.9 Utiliser du matériel adapté à son handicap							
7.10 Prendre des notes							
7.12 Participer à des sorties extra scolaires							

«A» : activité réalisée seul, sans aide humaine et sans difficulté.
 «B» : activité réalisée partiellement avec l'aide d'un tiers et/ou sur sollicitation et/ou avec une difficulté partielle.
 «C» : activité réalisée avec l'aide répétée d'un tiers et/ou avec une surveillance continue et/ou avec une difficulté régulière.
 «D» : activité non réalisée.



PREMIÈRE DEMANDE 3/4

Remarques de l'élève (mineur ou majeur) :

Remarques des parents ou du responsable légal de l'élève :

Remarques des professionnels :

Date de réunion de l'équipe éducative : / /20

Participants à la réunion :

Nom-Prénom	Fonction

En tant que de besoin, vous pouvez joindre tout document complémentaire.

Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation : support de recueil d'informations

RÉEXAMEN

Date de dépôt du dossier à la MDPH : / /20 Pour l'année scolaire 20 /20

Identification

NOM et Prénom de l'élève : / / Date de naissance : / /

N° de dossier MDPH :

Nom et coordonnées de l'enseignant référent du secteur :

Établissement fréquenté : Classe fréquentée :

Établissement prévu à la prochaine rentrée :

Classe envisagée à la prochaine rentrée :

Points saillants liés à la scolarisation

Conditions actuelles de scolarisation (accompagnement ou aide spécifique, conditions matérielles, décrochage, autre(s) lieu(x) de prise en charge, ...):

- non scolarisé actuellement
 actuellement scolarisé : dans un seul établissement
 dans plusieurs établissements

Établissement d'enseignement

- dans l'établissement scolaire de référence
 dans un établissement scolaire autre que l'établissement de référence

Autre type d'établissement

- dans un établissement médico-social dans un établissement sanitaire
 autre (préciser)

Évaluation de la scolarité

- scolarité ordinaire : acquisitions comparables en rythme et en contenu à la moyenne de la classe d'âge
 scolarité avec des aménagements permettant les acquisitions
 scolarité avec des aménagements, qui ne permet cependant pas d'accéder aux acquisitions constatées pour la moyenne de la classe d'âge

Observation de l'autonomie de l'élève

Facilitateurs actuellement en place				
Relevants de la scolarisation <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/> PPRE <input type="checkbox"/> Aménagements pédagogiques : préciser	<input type="checkbox"/> ATSEM <input type="checkbox"/> Aide de l'entourage (autres élèves dans l'établissement scolaire) <input type="checkbox"/> Aide humaine individuelle <input type="checkbox"/> Aide humaine mutualisée <input type="checkbox"/> Infirmière <input type="checkbox"/> Autre adulte : préciser	<input type="checkbox"/> Matériel informatique et audiovisuel standard <input type="checkbox"/> Mobilier et petits matériels <input type="checkbox"/> RASED <input type="checkbox"/> SAPAD <input type="checkbox"/> Autre : préciser	En complément de la scolarisation <input type="checkbox"/> Accueil de jour <input type="checkbox"/> Accueil temporaire <input type="checkbox"/> CAMSP <input type="checkbox"/> CMP / CMPP <input type="checkbox"/> Matériel déficience auditive <input type="checkbox"/> Matériel déficience visuelle <input type="checkbox"/> SESSAD (préciser type)	<input type="checkbox"/> Autre accompagnement médico-social : <input type="checkbox"/> Service d'enseignement à domicile <input type="checkbox"/> Soins en hospitalisation partielle / complète <input type="checkbox"/> Soins en libéral (Kiné, orthophonie, suivi psychologique) <input type="checkbox"/> Autre : préciser

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge)	A	B	C	D	OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	COMMENTAIRES DE L'ÉQUIPE DE SUIVI DE LA SCOLARISATION (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	1.1 S'orienter dans le temps						
	1.2 S'orienter dans l'espace						
	1.3 Fixer son attention						
	1.4 Mémoriser						
	1.5 Prendre des décisions						
	1.7 Gérer sa sécurité						
	1.8 Respecter les règles de vie						
	1.9 Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales						
	1.10 Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui						
	Mobilité, manipulation	2.2 Faire ses transferts (ex: du fauteuil roulant à la chaise dans la classe)					Accessibilité du bât : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> partielle Nature des difficultés rencontrées :
2.7 Se déplacer dans le logement, à l'extérieur (au sein de l'établissement scolaire)							
2.9 Utiliser les transports en commun							
2.14 Avoir des activités de motricité fine							
2.15 Avoir une coordination bi manuelle							
Entretien personnel	3.2 Prendre soin de son corps						
	3.3 Assurer l'élimination et utiliser les toilettes						
	3.4 S'habiller/se déshabiller						
	3.5 Prendre ses repas (manger, boire)						
	3.6 Prendre soin de sa santé						

«A» : activité réalisée seul, sans aide humaine et sans difficulté.
 «B» : activité réalisée partiellement avec l'aide d'un tiers et/ou sur sollicitation et/ou avec une difficulté partielle.
 «C» : activité réalisée avec l'aide répétée d'un tiers et/ou avec une surveillance continue et/ou avec une difficulté régulière.
 «D» : activité non réalisée.

Observation de l'autonomie de l'élève (suite)

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge)	A	B	C	D	OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	COMMENTAIRES DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Communication	4.1 Parler						
	4.2 Comprendre la parole en face à face						
	4.5 Comprendre une phrase simple						
	4.7 Produire et recevoir des messages non verbaux						
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	6.1 Lire						
	6.2 Écrire						
	6.3 Calculer						
	7.1 Apprendre à lire						
	7.2 Apprendre à écrire						
	7.3 Apprendre à calculer						
	7.4 Apprendre des techniques de communication						
	7.5 Apprendre les règles sociales de base						
	7.6 Respecter des règles de base						
	7.6.3 Organiser son travail						
	7.6.4 Contrôler son travail						
	7.6.5 Accepter des consignes						
	7.6.6 Suivre des consignes						
	7.6.9 Respecter les règles scolaires						
7.7 S'installer dans la classe							
7.8 Utiliser des supports pédagogiques							
7.9 Utiliser du matériel adapté à son handicap							
7.10 Prendre des notes							
	7.12 Participer à des sorties extra scolaires						

«A» : activité réalisée seul, sans aide humaine et sans difficulté.
 «B» : activité réalisée partiellement avec l'aide d'un tiers et/ou sur sollicitation et/ou avec une difficulté partielle.
 «C» : activité réalisée avec l'aide répétée d'un tiers et/ou avec une surveillance continue et/ou avec une difficulté régulière.
 «D» : activité non réalisée.

SI L'ÉLÈVE BÉNÉFICIE D'UNE AIDE HUMAINE, PRÉCISER SES MISSIONS :	
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	<input type="checkbox"/> [1.1.2] S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies <input type="checkbox"/> [3.1] Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement. <input type="checkbox"/> [3.2] Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement <input type="checkbox"/> [3.3] Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit <input type="checkbox"/> [3.4] Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés Précisions :
Mobilité, manipulation	<input type="checkbox"/> [1.3.1] Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés. <input type="checkbox"/> [1.3.2] Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune (vers ses différents lieux de vie considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts. Précisions :
Entretien personnel	<input type="checkbox"/> [1.1.1] Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé <input type="checkbox"/> [1.1.2] S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies <input type="checkbox"/> [1.2.1] Aider à l'habillage et au déshabillage <input type="checkbox"/> [1.2.2] Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale. <input type="checkbox"/> [1.2.3] Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination. Précisions :
Communication	<input type="checkbox"/> [2.3] Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer <input type="checkbox"/> [3.2] Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement Précisions :
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	<input type="checkbox"/> [1.3.1] Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés. <input type="checkbox"/> [2.1] Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences <input type="checkbox"/> [2.2] Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps <input type="checkbox"/> [2.3] Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer <input type="checkbox"/> [2.4] Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés <input type="checkbox"/> [2.5] Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune. <input type="checkbox"/> [2.6] Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel. <input type="checkbox"/> [2.7] Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes <input type="checkbox"/> [2.8] Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise. <input type="checkbox"/> [3.3] Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit Précisions :

BILAN DES AMÉNAGEMENTS ET COMPENSATIONS ACTUELLEMENT EN PLACE

En quoi les aménagements et compensations ont-ils facilité la scolarisation de l'élève et/ou permis d'augmenter la durée de scolarisation ?

Dans quels domaines les aménagements et compensations ont-ils fait progresser l'autonomie de l'élève ?

Axes travaillés depuis la mise en place des aménagements et compensations

Axes à travailler dans le cadre d'un éventuel renouvellement des aménagements et compensations en place

NATURE DES TROUBLES OU ATTEINTES (SI L'INFORMATION EST CONNUE ET PARTAGÉE) :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> troubles intellectuels et cognitifs | <input type="checkbox"/> troubles auditifs | <input type="checkbox"/> troubles moteurs |
| <input type="checkbox"/> troubles du psychisme | <input type="checkbox"/> troubles visuels | <input type="checkbox"/> plusieurs troubles associés |
| <input type="checkbox"/> troubles du langage et de la parole | <input type="checkbox"/> troubles viscéraux | <input type="checkbox"/> autres troubles |

Précisions éventuellement apportées par la famille (et à sa demande)

Remarques de l'élève (mineur ou majeur) :

Remarques des parents ou du responsable légal de l'élève :

Remarques des professionnels :

Dont le cas échéant, remarques de la personne chargée de l'aide humaine :

Date de réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation : / /20

Participants à la réunion :

Nom-Prénom	Fonction

En tant que de besoin, vous pouvez joindre tout document complémentaire.

Annexe 3 : Décret de compétences de l'orthophoniste de 2002

Le décret de compétence des orthophonistes

Décret numéro 2002 721 du 2 mai 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'orthophoniste

Art. 1er. L'orthophonie consiste:

à prévenir, à évaluer et à prendre en charge, aussi précocement que possible, par des actes de rééducation constituant un traitement, les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer ces fonctions.

Art. 2. Dans le cadre de la prescription médicale, l'orthophoniste établit un bilan qui comprend le diagnostic orthophonique, les objectifs et le plan de soins. Le compte rendu de ce bilan est communiqué au médecin prescripteur accompagné de toute information en possession de l'orthophoniste et de tout avis susceptible d'être utile au médecin pour l'établissement du diagnostic médical, pour l'éclairer sur l'aspect technique de la rééducation envisagée et lui permettre l'adaptation du traitement en fonction de l'état de santé de la personne et de son évolution.

Art. 3. L'orthophoniste est habilité à accomplir les actes suivants

I. Dans le domaine des anomalies de l'expression orale ou écrite:

la rééducation des fonctions du langage chez le jeune enfant présentant un handicap moteur, sensoriel ou mental;

la rééducation des troubles de l'articulation, de la parole ou du langage oral (dysphasies, bégaiements) quelle qu'en soit l'origine;

la rééducation des troubles de la phonation liés à une division palatine ou à une incompétence vélopharyngée;

la rééducation des troubles du langage écrit (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie) et des dyscalculies;

l'apprentissage des systèmes alternatifs ou augmentatifs de la communication.

2. Dans le domaine des pathologies otorhinolaryngologiques:

la rééducation des troubles vélotubotympaniques

la rééducation des fonctions orofaciales entraînant des troubles de l'articulation et de la parole

la rééducation et la conservation de la voix, de la parole et du langage, la démutisation et l'apprentissage de la lecture labiale, y compris dans le cas d'implants cochléaires ou d'autres dispositifs de réhabilitation ou de suppléance de la surdité

la rééducation des troubles de la déglutition (dysphagie, apraxie et dyspraxie buccolingofaciale)

la rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle pouvant justifier l'apprentissage des voix oro oesophagienne ou trachéopharyngienne et de l'utilisation de toute prothèse phonatoire.

3. Dans le domaine des pathologies neurologiques

la rééducation des dysarthries et des dysphagies

la rééducation des fonctions du langage oral ou écrit liées à des lésions cérébrales localisées (aphasie, alexie, agnosie, agraphie, acalculie)

le maintien et l'adaptation des fonctions de communication dans les lésions dégénératives du vieillissement cérébral.

Art. 4. La rééducation orthophonique est accompagnée, en tant que de besoin, de conseils appropriés à l'entourage proche du patient.

L'orthophoniste peut proposer des actions de prévention, d'éducation sanitaire ou de dépistage, les organiser ou y participer. Il peut participer à des actions concernant la formation initiale et continue des orthophonistes et éventuellement d'autres professionnels. la lutte contre l'illettrisme ou la recherche dans le domaine de l'orthophonie.

Art. 5. Le décret numero 83 766 du 24 août 1983 modifié fixant la liste des actes professionnels accomplis par les orthophonistes ainsi que l'article 1er du décret du 25 mars 1965 susvisé sont abrogés.

Art. 6. La ministre de l'emploi et de la solidarité et le ministre délégué à la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

La nomenclature

Arrêté du 28 juin 2002 modifiant la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux

NOR: S4NS0222193A

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article R. 162-52; Vu l'arrêté du 27 mars 1972 modifié relatif à la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux:

Vu l'avis de la commission permanente de la Nomenclature générale des actes professionnels;

Vu l'avis du conseil d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés;

Vu la saisine de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles,

Arrêtent:

Art. 1. L'arrêté du 25 juin 2002, publié au Journal officiel du 26 juin 2002, modifiant les dispositions de la deuxième partie de la Nomenclature générale des actes professionnels, titre IV (Actes portant sur le cou), chapitre 1er (Larynx), est retiré.

Art. 2. Les dispositions de la deuxième partie de la Nomenclature générale des actes professionnels, titre IV (Actes portant sur le cou), chapitre 1er(Larynx), sont modifiées comme suit:

Art. 2. Rééducation de la voix, du langage et de la parole.

Le bilan orthophonique fait l'objet d'une prescription médicale, accompagnée, si possible, des motivations de la demande de bilan et de tout élément susceptible d'orienter la recherche de l'orthophoniste. Deux types de prescriptions de bilans peuvent être établis:

1. Bilan orthophonique avec rééducation si nécessaire:

A l'issue de ce bilan, un compte rendu indiquant le diagnostic orthophonique est adressé au prescripteur. Si des séances de rééducation doivent être dispensées, ce compte-rendu comprend les objectifs de la rééducation, le nombre et la nature des séances que l'orthophoniste détermine, par dérogation à l'article 5 des dispositions générales. Sauf contre-indication médicale, il établit une demande d'entente préalable

2. Bilan orthophonique d'investigation:

A l'issue de ce bilan, un compte rendu indiquant le diagnostic orthophonique est adressé au prescripteur, accompagné des propositions de l'orthophoniste. Le prescripteur peut alors prescrire une rééducation orthophonique en conformité avec la nomenclature. L'orthophoniste établit une demande d'entente préalable.

A la fin du traitement, une note d'évolution est adressée au prescripteur.

Si, à l'issue: des 50 premières séances pour les rééducations individuelles cotées de 5 à 12,1 ou de groupe:

des 100 premières séances pour les actes cotés 13 à 15, la rééducation doit être poursuivie, la prescription d'un bilan orthophonique de renouvellement est demandée au prescripteur par l'orthophoniste. La poursuite du traitement est mise en oeuvre conformément à la procédure décrite pour le premier type de bilan.

Le compte rendu de bilan est communiqué au service médical à sa demande.

Les cotations de cet article ne sont pas cumulables entre elles.

1. Bilan avec compte rendu écrit obligatoire

- . Bilan de la déglutition et des fonctions oro-myo-fonctionnelles 16
- Bilan de la phonation 24
- Bilan du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit - 24
- Bilan du langage écrit, 24
- Bilan de la dyscalculie et des troubles du raisonnement logico-mathématique 24
- Bilan des troubles d'origine neurologique 30
- Bilan du bégaiement 30
- Bilan du langage dans le cadre des handicaps moteurs, sensoriels ou mentaux (inclus surdité, IMC, autisme, maladies génétiques) 30

En cas de bilan orthophonique de renouvellement, la cotation du bilan est minorée de 30 %.

2. Rééducation individuelle (entente préalable)

La séance doit avoir une durée minimale de 30 minutes, sauf mention particulière.

La première série de 30 séances est renouvelable par séries de 20 séances au maximum:

- Rééducation des troubles d'articulation isolés chez des personnes ne présentant pas d'affection neurologique, par séance 5
- Rééducation des troubles de l'articulation liés à des déficiences perceptives, par séance 8

- Rééducation des troubles de l'articulation liés à des déficiences d'origine organique, par séance 8
- Rééducation de la déglutition atypique, par séance 8
- Rééducation vélo-tubo-tympanique, par séance 8
- Rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle, par séance 10
- Rééducation du mouvement paradoxal d'adduction des cordes vocales à l'inspiration, par séance 10
- Rééducation des dysarthries neurologiques, par séance 10
- Rééducation des dysphagies chez l'adulte et chez l'enfant, par séance 10
- Rééducation des anomalies des fonctions oro-faciales entraînant des troubles de l'articulation et de la parole, par séance 10
- Education à l'acquisition et à l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ou trachéo-oesophagienne, par séance 10
- Education à l'utilisation des prothèses phonatoires quel qu'en soit le mécanisme, par séance 10
- Rééducation des pathologies du langage écrit: lecture et/ou orthographe, par séance 10,1
- Rééducation des troubles du calcul et du raisonnement logico-mathématique. par séance 10,2
- Rééducation des troubles de l'écriture, par séance 10
- Rééducation des retards de parole, des retards du langage oral, par séance 12,1
- Rééducation du bégaiement, par séance 12
- Education précoce au langage dans les handicaps de l'enfant de type sensoriel, moteur, mental, par séance 12
- Education ou rééducation du langage dans les handicaps de l'enfant de type sensoriel, moteur, mental, par séance 12
- Education ou rééducation du langage dans le cadre de l'infirmité motrice d'origine cérébrale, par séance 12
- Education ou rééducation du langage dans le cadre de l'autisme, par séance 12
- Education ou rééducation du langage dans le cadre des maladies génétiques, par séance 12
- Réadaptation à la communication dans les surdités acquises appareillées et/ou éducation à la pratique de la lecture labiale, par séance 12

Pour les actes suivants, la séance doit avoir une durée minimale de 45 minutes, sauf mention particulière.

La première série de 50 séances est renouvelable par séries de 50 séances au maximum. Ce renouvellement est accompagné d'une note d'évolution au médecin prescripteur.

- Rééducation des dysphasies, par séance d'une durée minimale de 30 minutes 13
- Rééducation du langage dans les aphasies, par séance 15
- Rééducation des troubles du langage non aphasiques dans le cadre d'autres atteintes neurologiques, par séance 15
- Maintien et adaptation des fonctions de communication chez les personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives, par séance 15
- Démutisation dans les surdités du premier âge, appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire. par séance 15
- Rééducation ou conservation du langage oral et de la parole dans les surdités appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire, par séance 15
- 3. Rééducation nécessitant des techniques de groupe (entente préalable)
- Cette rééducation doit être dispensée à raison d'au moins un praticien pour quatre personnes. Il est conseillé de constituer des groupes de gravité homogène.
- Par première série de 30 séances d'une durée minimale d'une heure, renouvelable par séries de 20 séances au maximum:
- Rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle, par séance 5
- Education à l'acquisition et à l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ou trachéo-oesophagienne, par séance 5
- Rééducation des pathologies du langage écrit: lecture et/ou orthographe, par séance 5
- Rééducation des troubles du calcul et du raisonnement logico-mathématique, par séance 5
- Rééducation des retards de parole, des retards du langage oral, par séance 5
- Rééducation du bégaiement, par séance 5
- Education à la pratique de la lecture labiale, par séance 5
- Rééducation des dysphasies. par séance 5
- Rééducation du langage dans les aphasies, par séance 5

- Rééducation des troubles du langage non aphasiques dans le cadre d'autres atteintes neurologiques, par séance 5
- Maintien et adaptation des fonctions de communication chez les personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives. par séance 5
- Démütisation dans les surdités du premier âge, appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire. Par séance 5
- Rééducation ou conservation du langage oral et de la parole dans les surdités appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire, par séance 5

Art. 3. Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale au ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées et le directeur des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sont chargés. chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au journal officiel de la République française.

Fait à Paris le 28 juin 2002.

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées,

Pour le ministre et par délégation : le directeur général de la santé, L. Abenhaim

Le directeur de la sécurité sociale, P.L. Bras

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, pour le ministre et par délégation : le directeur des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi. C. Dubreuil.

Cotations des actes

AMO : 2,35 euros (depuis le 18/03/2002)

IFD : 10,00 francs (depuis le 05/11/1998)

Adresses utiles

Par son statut, l'orthophoniste dépend du Ministère de la Santé de la famille et des personnes handicapées.

Annexe 4 : Premier questionnaire de satisfaction destiné aux AVS

Guides pratiques à destination des Auxiliaires de Vie Scolaire : questionnaire de satisfaction

Questionnaire	
Quel est le handicap de l'enfant (ou des enfants) que vous accompagnez actuellement ?	<input type="checkbox"/> Dyslexie/Dysorthographe <input type="checkbox"/> Dysphasie <input type="checkbox"/> Autisme/Trouble Envahissant du Développement <input type="checkbox"/> Surdit� <input type="checkbox"/> Troubles de l'attention <input type="checkbox"/> D�ficiency intellectuelle <input type="checkbox"/> D�ficiency visuelle <input type="checkbox"/> IMC, troubles moteurs d'origine c�r�brale <input type="checkbox"/> Dyspraxie <input type="checkbox"/> Dyscalculie <input type="checkbox"/> Autre : <input type="text"/>
	Si vous avez accompagn� d'autres enfants, quels �taient leurs handicaps ? <input type="text"/>
Le site guidespratiquesavs.free.fr et les guides t�l�chargeables qui vous ont �t� pr�sent�s ont �t� mis en ligne � partir de mai 2012. Vous �tes-vous rendu(e) sur le site depuis ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Le site propose des informations et des conseils sur quatre pathologies ainsi que leurs versions t�l�chargeables. Les guides vous aident-ils � aider les enfants que vous accompagnez ? Vous en servez-vous ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Comment les utilisez-vous ? <input checked="" type="radio"/> En vous rendant sur le site <input type="radio"/> En imprimant les guides t�l�chargeables pour vous en servir en classe
Avez-vous s�lectionn� les informations et conseils qui concernent l'(les) enfant(s) que vous accompagnez ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Vous �tes-vous fait aider ? <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Par qui ? <input type="checkbox"/> L'enseignant <input type="checkbox"/> Un enseignant sp�cialis� <input type="checkbox"/> Les parents <input type="checkbox"/> Un orthophoniste
Notre d�marche a-t-elle permis le d�veloppement d'un lien ou d'�changes avec l'orthophoniste de l'enfant ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Pensez-vous que le site gagnerait � �tre am�lior� ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si oui, que faudrait-il am�liorer ? <input type="checkbox"/> Son acc�s (recherche google) <input type="checkbox"/> L'esth�tique du site <input type="checkbox"/> La pr�sentation des guides <input type="checkbox"/> La clart� des conseils pratiques sur les pathologies <input type="checkbox"/> Autre : <input type="text"/>
Quelles pathologies n'en faisant pas partie vous semblent importantes � traiter ?	<input type="checkbox"/> Surdit� <input type="checkbox"/> Dyspraxie <input type="checkbox"/> IMC/trouble moteur d'origine c�r�brale <input type="checkbox"/> D�ficiency intellectuelle <input type="checkbox"/> D�ficiency visuelle <input type="checkbox"/> Autre : <input type="text"/>
Nous avons l'intention d'am�liorer la rubrique de conseils pour faciliter les �changes entre orthophonistes et AVS et permettre que les guides soient plus facilement utilis�s. Pensez-vous que cette nouvelle rubrique pourrait vous aider dans l'accompagnement de l'enfant ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Avez-vous des commentaires/remarques � nous faire parvenir ?	<input type="text"/>

[Envoyer les informations »](#)

Annexe 5 : Questionnaire d'investigation destiné aux AVS

Questionnaire à destination des Auxiliaires de Vie Scolaire

Votre situation	
Merci de nous indiquer votre situation	Adresse Email (afin de vous re-contacter pour un questionnaire de satisfaction) : <input type="text"/> Sexe : <input type="radio"/> F / <input type="radio"/> H Âge : <input type="text"/> Lieux d'affectation : <input type="text"/> Académie : <input type="text"/> Nombre d'enfants suivis cette année : <input type="text"/> Nombre d'heures de suivi : <input type="text"/>
Questionnaire	
Que pensez-vous de votre formation à l'emploi d'AVS ?	L'estimez-vous : <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Satisfaisante <input checked="" type="radio"/> Très satisfaisante
Quel est le handicap de l'enfant (ou des enfants) que vous accompagnez actuellement ?	<input type="checkbox"/> Dyslexie/Dysorthographe <input type="checkbox"/> Dysphasie <input type="checkbox"/> Autisme/Trouble Envahissant du Développement <input type="checkbox"/> Surdit� <input type="checkbox"/> Troubles de l'attention <input type="checkbox"/> D�ficiency intellectuelle <input type="checkbox"/> D�ficiency visuelle <input type="checkbox"/> IMC, troubles moteurs d'origine c�r�brale <input type="checkbox"/> Dyspraxie <input type="checkbox"/> Dyscalculie <input type="checkbox"/> Autre : <input type="text"/> Si vous avez accompagn� d'autres enfants, quels �taient leurs handicaps ? <input type="text"/>
Vous sentez-vous � l'aise pour aider un enfant quel que soit son handicap ?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Pourquoi ? <input type="checkbox"/> Manque de formation <input type="checkbox"/> Manque de confiance en soi <input type="checkbox"/> Ressentis personnels difficiles face � certains handicaps ; lesquels : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Mauvaise exp�rience ant�rieure <input type="checkbox"/> Autre : <input type="text"/>
Par rapport � l'enfant que vous accompagnez, avez-vous eu besoin de chercher des informations compl�mentaires � votre formation ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Pourquoi ? <input type="checkbox"/> Manque de formation <input type="checkbox"/> Manque de supports et de connaissances sur la pathologie de l'(des) enfant(s) <input type="checkbox"/> Difficult�s quant � d�terminer votre r�le en tant qu'AVS O� avez-vous trouv� des informations ? <input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Manuels, revues Contacts/Rencontres : <input type="checkbox"/> Avec les parents <input type="checkbox"/> Avec un m�decin de l'�ducation nationale <input type="checkbox"/> Avec un enseignant <input type="checkbox"/> Avec un enseignant sp�cialis� <input type="checkbox"/> Avec les soignants de l'enfant (kin�sith�rapeute, ergoth�rapeute, orthophoniste, psychomotricien, m�decin) <input type="checkbox"/> Avec des associations, lesquelles : <input type="text"/> �tes-vous satisfait(e) des informations que vous avez pu trouver ? <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Pourquoi ? <input type="checkbox"/> Informations peu exhaustives <input type="checkbox"/> Manque de clart� et de simplicit� <input type="checkbox"/> Manque de conseils pratiques
Avez-vous des contacts avec l'orthophoniste de l'enfant que vous accompagnez (s'il est suivi en orthophonie) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Selon vous quel est le r�le d'un orthophoniste ?	<input type="text"/>
Pensez-vous que la collaboration entre l'orthophoniste et l'A.V.S d'un enfant en difficult� peut am�liorer son suivi ?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Avez-vous des remarques ou exp�riences � partager ? Merci de nous en faire part.	<input type="text"/>
Connaissez-vous le site http://guidespratiquesavs.free.fr/ ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Comment avez-vous trouv� cette adresse ? <input type="checkbox"/> Bouche � oreille <input type="checkbox"/> Recherches internet <input type="checkbox"/> Autre : <input type="text"/>

Envoyer les informations »

Annexe 6 : Témoignage écrit d'une AVS-Co

Bonjour,

J'ai quelques minutes devant moi, j'en profite donc pour vous répondre. Alors concernant mon "cas".

Je souhaite devenir prof des écoles, ayant raté le concours d'entrée à l'IUFM en sortant de la fac, j'ai trouvé une annonce sur l'ANPE pour un poste d'EVS.

Le champ du handicap m'intéressait beaucoup, j'ai donc sauté sur l'occasion pour me faire une expérience perso, voir comment ça se passait vraiment en classe (d'autant plus que c'était en ZEP), et pour aussi voir le travail du RASED (qui existait encore à l'époque). Mon contrat a été modifié en cours de route pour devenir AVS.

Je suis donc dans ma 5ème année d'AVS...3 ans dans des écoles "ordinaires" donc AVSi et là c'est la deuxième année que je travaille comme AVSco à l'Ecole Spécialisée des Enfants Malades de Lyon (si vous voulez un peu plus d'info : <http://esemlyon.blogs.laclassse.com/>).

J'ai accompagné des enfants : à "tendance autistique", à troubles du comportement, trisomique, IMC suite à une tumeur cérébrale. Et sur mon poste actuel à l'hôpital, les profils sont très différents, du trauma crânien, aux tumeurs, en passant par les IMC, et les accidents de la voie publique, sans oublier les syndromes plus rares. Beaucoup ont également des troubles dys.

(...)

Concernant la formation des AVS, j'ai eu le droit au 60h "d'adaptation à l'emploi" qui ne m'ont pas beaucoup éclairée pour plusieurs raisons :

- trop théorique, pas assez de "cas" présentés, ni de "trucs et astuces", de choses à faire, à ne pas faire...
- beaucoup trop court.
- formation en janvier donc en septembre j'ai eu l'impression d'être lâchée comme ça dans une classe face au handicap que je ne connaissais pas du tout.
- pas assez ciblé (en fonction des élèves qu'on accompagne, les thèmes devraient varier).

A côté de ça le travail en lui-même m'a permis de me former (sur le terrain), grâce aux enseignants avec lesquels je travaillais, et plus largement les

professionnels entourant l'enfant : maitre E, maitre G, ergothérapeute, psychomotricien, enseignant référent, prof des écoles spécialisés, etc.

Comme je veux devenir professeur des écoles, je me suis aussi beaucoup documentée de mon côté aussi.

Je n'ai pas de problème cette année pour allier étude et fonction d'AVS dans le sens où j'ai des collègues hyper compréhensifs qui me laissent bosser si aucun élève n'a besoin de moi... Ça reste "sportif" de cumuler les 2 mais bon...C'était plus compliqué les premières années avec mes autres collègues.

Je pense que l'idée développée par le gouvernement selon laquelle " le métier d'AVS était destiné à des étudiants souhaitant acquérir une expérience et faire des études en parallèle" est plutôt fondée... la majorité des AVS que je connais souhaite devenir professeur des écoles ou éducateur spécialisé.

En revanche le fait qu'une véritable formation ne soit, soi-disant, pas envisageable, me met hors de moi ! On pourrait dans un premier temps être conviés aux conférences pédagogiques sur le handicap...elles sont proposées aux professeurs mais pas aux AVS (sauf quelques rares académies).

Et sur une année scolaire s'absenter quelques jours pour être en formation ce n'est pas non plus infaisable (on le fait bien pour leurs 60h la première année). En 5 ans d'AVS je n'ai pas eu d'autres formations que celle de 60h...

(...)

Si j'ai oublié d'aborder un point, ou si je n'ai pas été assez claire n'hésitez pas à me recontacter, je tâcherai de faire plus court, promis.

Bonne continuation.

Annexe 7 : Programme de la formation des AVS de 2012-2013 dans le Nord : 1ère partie

DATE	9H	12H	13H30	16H30
09/01/13	<p>Présentation de la formation</p> <p>La scolarisation des élèves handicapés :procédures ; PPS...</p> <p>Pascale ROBBE : CPC ASH Lydia BRICCHI : Enseignante Référente</p>		<p>Les représentations du Métier.</p> <p>Qu'est-ce qu'un élève en difficulté ?</p> <p>Annick MERLOT : CPC ASH Pascale ROBBE : CPC ASH</p>	
16/01/13	<p>La place le l'AVS à l'école.</p> <p>Des aides adaptées</p> <p>Anne SIMON : IEN ASH</p>		<p>La prise en charge des élèves psychologiquement troublés.</p> <p>Annick MERLOT : CPC ASH</p>	
23/01/13	<p>Le fonctionnement cognitif des enfants autistes.</p> <p>Etudes de cas – Réponses pédagogiques</p> <p>Isabelle GYLBERT : Enseignante Spécialisée</p>		<p>13H</p> <p>Le Handicap Moteur et les causes invalidantes</p> <p>Les répercussions sur les apprentissages scolaires</p> <p>Mme FRANCOIS DE BEIR : Kinésithérapeute - SESSAD de Lambersart</p>	
30/01/13	<p>Les Troubles des Fonctions Cognitives</p> <p>Des aides pour apprendre</p> <p>Sylvie MAIRESSE : coordinatrice scolarisation – APEI de Lille Rachel Dos Santos : Psychologue</p>		<p>La dyslexie – la Dysphasie</p> <p>Comment aider les élèves : à l'école, dans le cadre des devoirs à la maison.</p> <p>Annick MERLOT : CPC ASH</p>	
06/02/13	<p>Les enfants qui présentent des Troubles Envahissants du Développement.</p> <p>Les suivis mis en place</p> <p>Philippe TURBOT : Directeur SESSAD Moulins Lille Odile DEROO : Enseignante Spécialisée</p>		<p>Les enfants qui présentent une Déficience Auditive.</p> <p>Adaptations pédagogiques</p> <p>Thomas JACOBUS : Enseignant Spécialisé</p>	
13/02/13	<p>L'adolescent en difficulté</p> <p>Fabrice PROUVOST : Enseignant Spécialisé Frédéric DELVAL Enseignant Spécialisé</p>		<p>Les outils de l'AVS</p> <p>BILAN de Formation</p> <p>Pascale ROBBE : CPC ASH</p>	

Annexe 8 : Second questionnaire de satisfaction destiné aux AVS

Guides pratiques à destination des Auxiliaires de Vie Scolaire : questionnaire de satisfaction

Questionnaire : <http://guidespratiquesavs.fr>

Trouvez-vous que les guides vous apportent des informations complémentaires à votre formation ?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Quelles informations auriez-vous souhaitées ? <input type="text"/>
Pensez-vous que les guides vous sont/seront utiles pour aider l'enfant ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non En quoi vous sont-ils utiles ? <input type="checkbox"/> Définition de la pathologie <input type="checkbox"/> Conseils pratiques <input type="checkbox"/> Pour les échanges avec les enseignants et l'orthophoniste de l'enfant
Allez-vous vous servir des guides ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Comment les utiliserez-vous ? <input type="radio"/> En imprimant les guides téléchargeables et en échangeant avec l'orthophoniste de l'enfant <input type="radio"/> En consultant périodiquement le site
Pensez-vous que notre page d'accueil et nos conseils permettront d'améliorer le lien entre les différents professionnels autour de l'enfant et particulièrement entre l'orthophoniste et vous-même ?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Pourquoi ? <input type="text"/>
Nous avons amélioré le site et les guides en y ajoutant un lexique permettant d'expliquer certains concepts ainsi qu'une bibliographie et des liens vers des sites utiles pour vous aider à trouver des informations complémentaires. Ces rubriques vous semblent-elles utiles ?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Pourquoi ? <input type="text"/>
Avez-vous des commentaires/remarques à nous faire parvenir ?	<input type="text"/>

Envoyer les informations »

Annexe 9 : Questionnaire de satisfaction destiné aux orthophonistes

Questionnaire à destination des orthophonistes

Questionnaire	
A propos de vous	Ville : <input type="text"/> Type d'exercice : <input type="radio"/> Libéral <input type="radio"/> Salarié <input type="radio"/> Mixte Nombre d'enfants suivis par un AVS parmi votre patientèle : <input type="text"/>
Que pensez-vous du site http://guidespractiquessavs.fr ?	<input type="text"/>
Pensez-vous que les guides proposés sont utiles aux AVS ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Pourquoi ? <input type="text"/>
Pensez-vous qu'il est important d'avoir des contacts avec l'AVS ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Pourquoi ? <input type="text"/>
Pensez-vous que les guides sont complémentaires à la formation des AVS ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Pensez-vous que les guides permettront un meilleur suivi de l'enfant ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Pensez-vous que les guides permettront d'échanger davantage avec l'AVS ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Diffuserez-vous le lien du site aux AVS ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Avez-vous des remarques ou expériences à partager ? Merci de nous en faire part.	<input type="text"/>

Envoyer les informations »